

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Comité européen des contrôleurs bancaires vient de tenir sa première réunion

Institué par une décision de la Commission européenne en date du 5 novembre 2003, le Comité européen des contrôleurs bancaires (Committee of European Banking Supervisors-CEBS) a pris ses fonctions le 2 janvier 2004 et vient de tenir sa première réunion à Barcelone le 29 janvier 2004. La Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) y est représentée par M. Arthur PHILIPPE, directeur.

Le comité a pour objet de remplir dans le domaine des banques les fonctions de niveau 3 prévues dans le cadre de la procédure Lamfalussy .

Il a pour mission :

- de conseiller la Commission, soit à la demande de celle-ci dans le délai qu'elle peut lui impartir en fonction de l'urgence du sujet traité, soit de sa propre initiative, notamment sur les projets de mesures d'exécution à élaborer dans le domaine des activités bancaires ;
- de contribuer à l'application cohérente des directives européennes et à la convergence des pratiques prudentielles des Etats dans toute la Communauté ;
- d'améliorer la coopération en matière de contrôle prudentiel, notamment par l'échange d'informations.

Le CEBS est composé de hauts représentants des autorités de contrôle bancaire et des banques centrales de l'Union européenne. Les nouveaux pays membres délégueront des observateurs jusqu'au 1^{er} mai 2004. Les Etats membres de l'Espace économique européen (EEE) auront droit à des observateurs permanents.

M. José-María ROLDAN (Banco de España, Espagne) assure la présidence. Il est secondé par Mme Danièle NOUY (Commission Bancaire, France) en tant que vice-présidente. La présidence est assistée d'un bureau, comprenant M. Andres ITTNER (Oesterreichische Nationalbank, Autriche), M. Helmut BAUER (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, Allemagne) et Mme Kerstin AF JOCHNICK (Finansinspektionen, Suède). Le secrétariat du comité siègera à Londres.

Luxembourg, le 2 février 2004